



La Ville de Magog se situe dans un environnement qui promeut la culture, l'activité physique et la protection de l'environnement. Elle est située au cœur de l'Estrie, région touristique d'excellence, en bordure du lac Memphrémagog et à proximité du mont Orford.

La Ville guide ses choix, ses décisions et ses actions sur ses valeurs organisationnelles qui sont le respect, l'esprit d'équipe et de collaboration, la créativité et l'innovation, l'efficience, l'approche client et finalement le plaisir, le bien-être et la qualité de vie au travail. Elle est présentement à la recherche d'un :

## **Percepteur des amendes à la Cour municipale permanent**

Relevant du greffier de la Cour municipale, le percepteur des amendes est responsable d'assurer le suivi administratif et l'application des procédures judiciaires relevant de la Cour municipale. Il agira à titre de greffier-audier.

### **Exigences et qualifications requises :**

- détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en Techniques juridiques avec un minimum de deux ans d'expérience pertinente ou toute autre combinaison de formation et d'expérience jugée équivalente par la Ville;
- connaître les lois et les règlements relatifs au domaine;
- connaître le fonctionnement d'une Cour municipale et du système judiciaire constitue un atout;
- avoir une excellente maîtrise de la langue française orale et écrite;
- avoir une connaissance de l'anglais sera également considéré comme un atout.

### **Connaissance et profil requis :**

- faire preuve de rigueur et de précision;
- détenir une bonne capacité d'analyse;
- posséder une bonne capacité à désamorcer des conflits et à résoudre des problèmes;
- être habile à entretenir des relations de travail efficaces;
- avoir de la facilité à travailler en équipe ou en collaboration;
- autres aptitudes et qualités personnelles appropriées, telles que le sens de l'organisation, tact, jugement, courtoisie, intégrité, préoccupation envers le service à la clientèle, discrétion et ouverture d'esprit.

**Salaire :** de 28,48 \$ à 31,64 \$ de l'heure (2019)

La rémunération est établie en fonction de la Convention collective. De plus, nous offrons une gamme complète d'avantages sociaux très intéressants, notamment: régime d'assurances collectives, régime de retraite à prestation déterminée, mesures de conciliation travail-vie personnelle (ex. : congés de maladie, congés sociaux et fériés bonifiés), 2 semaines de vacances après 1 an.

**Horaire :** 34 heures par semaine, sur 4,5 jours.

Toute personne intéressée par ce poste et possédant l'expérience requise est invitée à soumettre son curriculum vitae par courriel à [rh@ville.magog.qc.ca](mailto:rh@ville.magog.qc.ca) en toute confidentialité avant le **3 décembre 2018**.

*La Ville de Magog souscrit à un programme d'accès à l'égalité et elle encourage les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.*

Nous communiquerons **seulement** avec les personnes qui seront retenues pour une entrevue.